

# compte-rendu de la réunion du Comité territorial du 6 avril 2022 en visio-conférence

**Présent.e.s :** M<sup>mes</sup> Monique Ansquer, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Frédéric Badin, Michel Laurent, Pierre Lentier, David Peneau, Philippe Pudelko

**Invitées :** M<sup>mes</sup> Anne-Laure Bellier, Béatrice Cosnard

**Excusés :** M<sup>mes</sup> Odile Dubus & MM. Éric Barbareau, Robert Lafond, Jean-Philippe Mennesson

## Ordre du jour :

- Validation de CR
- Le CTI
- L'ANS

La séance débute à 19h00.

## VALIDATION DES COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

> Les compte-rendus des réunions du 29 septembre 2021, du 2 novembre 2021 et du 26 janvier 2022 sont validés à l'unanimité.

## LE CTI (CF PRÉSENTATION)

> Un travail a été initié par Anne-Laure sur le CTI (Contrat Territorial Individualisé).

Un groupe de travail a été constitué avec les membres de l'ETR pour préparer un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Philippe Pudelko précise que le budget du CTI n'a pas changé depuis la saison dernière, cependant perte de 55K€ entre 2020-2021 et 2021-2022 (de 220K€ à 165K€)

> Présentation du document « CTI 22-04-06 »

CTI – Déclinaison Opérationnelle

- Performer Sportivement :
  - Justifier des 100% de détection sur les catégories d'âge « comité »
  - PPF Arbitrage (s'appuyer sur les stages ligues pour une formation complémentaire des jeunes arbitre, idem comités avec une mise à disposition du salarié ligue en charge de l'arbitrage)

Michel Laurent demande s'il est envisageable d'intégrer les arbitres détectés aux structures pôles ? Anne-Laure répond que pour l'instant nous ne savons pas si la catégorie d'âge de 1<sup>re</sup> et de terminale correspond à la bonne tranche d'âge par rapport au binôme. Le but du jeu est d'accompagner des binômes qui souhaitent vraiment continuer dans l'arbitrage, et cela concerne peut-être la catégorie d'âge terminale et 1<sup>re</sup> année post-bac.

Béatrice Cosnard précise que les stage régionaux en Île-de-France, étant très courts (maximum 3 jours), laissent peu de temps pour intégrer l'arbitrage.

- Performer socialement
  - Cet axe concerne l'augmentation des licenciés
  - Une cartographie doit être réalisée afin de prioriser les zones à développer.

Pierre Lentier s'interroge par rapport à la population de dirigeants si elle doit être traitée dans cette item, à la suite de perte des bénévoles. Anne-Laure répond que dans cet item, la question est : que peut-on faire pour faire venir les bénévoles ?

Philippe Pudelko indique qu'à date il y a 3 400 dirigeants sur l'Île-de-France, donc en fait peu de perte. Michel Laurent apporte une précision, en indiquant qu'il faudrait connaître les taux d'investissement de ces bénévoles.

Pour Pierre Lentier, 2 axes sont intéressants pour recruter des bénévoles, le Babyhand et le handfit.

Isabelle Penafiel indique qu'à Paris, il y a très peu de bénévoles.

- Performer organisationnellement
  - Rendre les structures plus pérennes par rapport à l'emploi, la formation, les équipements sportifs et la digitalisation
  - Une cartographie des salariés dans les clubs devrait être faite.
  - Point important pour la ligue, le taux d'encadrants formés sur les feuilles de match.
  - Concernant la formation, lors du Tiby Val-d'Europe U21, il y aura une formation de dirigeants (diversité des ressources financières, et humaines).
  - La digitalisation est plus portée par la fédération que la ligue, avec la mise à disposition de diverses plateformes aux clubs.

Les présidents des comités présents valident ces propositions, sachant que chaque territoire détermine ses propres priorités et en établit le bilan

Philippe Pudelko précise que la signature du CTI avec la fédération peut donc être envisagée sur un événement tel que les finales de coupe de France.

## L'ANS

- > La note d'orientation fédérale est arrivée (Plus d'enveloppe sur la relance des nouvelles pratiques).
- > Présentation de la proposition du groupe de travail qui s'est réuni de novembre 2021 à mars 2022.

*Cf présentation en fin de document*

Les présidents de comité présents valident les propositions du groupe de travail.

Anne-Laure précise que la communication doit être rapide vers les clubs afin que la saisie des dossiers ne prenne pas de retard. Il faut, dans ce cas, que les comités identifient très vite leurs axes forts. Un courriel va partir de la ligue vers l'ensemble des comités au plus tôt.

Une information Webinaire par comité sera faite auprès de leurs clubs.

## POINT DIVERS

- > Philippe Pudelko indique que les règlements des comités concernant les licences sont en cours.
- > Un licencié du CDHB77 a demandé à sa présidente si la carte territoriale permettait de rentrer au Tiby Val-d'Europe. Philippe Pudelko, indique qu'*a priori* non car il ne s'agit pas que d'un événement territorial.

Monique Ansquer précise que les présidents de club, qui peuvent venir accompagnés d'un invité, ont été conviés à la formation « dirigeant » et qu'ensuite ils resteront tous invités aux matchs.

*Fin de la réunion à 20h39.*

*Prochaine réunion du CT programmée : à définir*



Marie-José Gaudefroy  
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko  
Président

**COMMISSION  
DÉVELOPPEMENT  
LIGUE  
ÎLE DE FRANCE**



# **GROUPE DE TRAVAIL ANS 2022**

**4 réunions**

**17 novembre / 20 décembre / 14 février / 14 mars**

# Présent au groupe de travail

## 1. un représentant des comités

	NOM	17-nov	20-déc	14-févr	14 mars
CD 75	Bastien EL GHOUZZI	X	X	X	Phillipe RAJAU
CD 77	Tiffany BEHR			x	X
CD 78	Victor GARRIGUET			x	x
CD 91	Christophe VILNA	X		excuser	excuser
CD 92	Emmanuelle KLEIN			x	x
CD 93	Farid GUERAM	X		x	Sapho NAAL
CD 94	Tao BOUDRIGA			x	x
CD 95	Sébastien BINET	X	X	excuser	excuser

## 2. Le COPIL est composé :

Le président de la ligue	PHILIPPE PUDELKO	X	X	x	Excuser
L'élue en charge du pôle services aux clubs	NATHALIE LASSALLE	X	X	x	X
L'élue en charge de la formation	MONIQUE ANSQUER	X	X	x	X
L'élu en charge de la formation du PFF	DAVID PENEAU		X		
Le représentant des présidents des comités départementaux	MICHEL LAURENT				
Des représentants des clubs :	LOUIS PUGNETTI	X			x
	M Cédric DENON	X	X	X	x
Le CTS coordonnateur de l'ETR	ANNE LAURE BELLIER		X	Excuser	Excuser
Les personnels en charge du « services aux clubs » :	BÉATRICE COSNARD	X	X	x	x
	THOMAS CARADEC		X	x	x

# ANS : 2020 et 2021

## Avantage / Inconvénient :

- Ce qui faut garder du système actuel
  - Que les copils départementaux puissent faire des choix spécifiques à leur département
  - Capacité d'échanges / Aiguillage territoriale
- Les points faibles du dispositif actuel
  - Les manques d'accompagnements pour les clubs
  - Identifié les suivis des actions en cours
  - Trop de sollicitation pour les bénévoles du COPIL territoire (rythme intense sur 2 semaines, presque tous les soir)
  - Manque de critères d'évaluations objectifs pour l'ensemble des projets
  - Trop de projet à évaluer (ce qui dilue l'enveloppe et ne permet pas un soutien financier à la hauteur de certain projet)
  - Incapacité à évaluer les bilans car pas de grille de lecture en amont


# Objectif du groupe de travail

- La mise en œuvre de la note d'orientation du territoire ( ligue + comité ) dans la perspective de 2024 et de son héritage.
  - Typologie des clubs ( création de critères pour identifier le club )
  - Diagnostic du club ( en relation avec l'action )
- Réaliser des grilles de lecture de l'action pour mars 2022
- Réaliser une note territoriale 2022.

# Des propositions du groupe de travail :

1. Le copil territoire valide l'éligibilité du dossier du club et il propose les montants en fonction de la grille de lecture et des axes forts du territoire (ligue + comité)
2. Ensuite les copils départementaux valident ou non la proposition du copil territoire .
3. Réduire le nombre d'actions par clubs à 2 maximums

# Éligibilité administrative du dossier et éligibilité des actions (réf fédérale)

Eligibilité administrative du dossier	Complétude du dossier	Affiliation Statuts Rapports d'activité et financier validés par la dernière AG Projet associatif RIB (au nom de l'association!)	Obligatoire
	Respect des délais de transmission		Obligatoire
	Bilan à date des actions N-1		A la discrétion de chaque CoPil territorial
Eligibilité des actions	Budget équilibré 		Obligatoire
	Projet de développement (et non pas fonctionnement habituel du club)	Il peut y avoir des frais de fonctionnement concourant à la réussite du projet de développement. Peuvent être intégrés dans les charges au ratio des besoins du projets	Obligatoire
	Période de réalisation précisée	Action datée qui doit impérativement commencer en 2022 : peut être terminée, en cours ou non commencée au moment de la demande. Elle peut se poursuivre sur début 2023.	Obligatoire
	Cohérence avec la note d'orientation et les projets sportifs fédéral et territorial	Priorités Agence : Féminisation, Para-sport Projet Sportif Fédéral	+++
	Demande expliquée de manière détaillée et motivée		++
	Proposition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'action		++
	Seuil minimal de subvention	1 500€ 1 000€ pour les clubs situés en ZRR/Contrat de ruralité	Obligatoire

Instruction et proposition du montant d'aide attribué à chaque dossier → l'éligibilité d'une action ne vaut pas forcément soutien financier si d'autres dossiers sont jugés plus prioritaires au regard des contraintes d'enveloppes budgétaires.

Dans ce cas, les dossiers éligibles non financés seront **étudiés** en priorité en année N+1 (sous réserve de nouveau dépôt par le club d'une action éligible et de qualité)





# Les critères incontournables : financement d'un projet de base de 1500 € pour 2 actions maximum

Complétude du dossier

Respect des délais le 22 mai à minuit

Bilan des actions 2020

Bilan ou bilan intermédiaire 2021

Le budget équilibré de l'action une demande de subvention < à 100% de la demande

Période de réalisation janv 2022 juin 2023

1500 de demande minima par club



# Bonification par qualité du projet

Action du club de .....	Proposition COPIL territoire	Validation comité
Impact du projet en nombre ( au rapport du nbre de licenciés)		
Implication du nombre de partenaire Héritage 2024 ( génération 2024 terre de jeux ...)		
Ouverture d'un nouveau public / nouveau espace / nouvelle pratique		
Qualité du projet N-1		
Projet impliquant la pérennisation d'un emploi/et ou de la formation		
Un projet pour les habitants des QPV		
Citoyenneté (lutte contre les violences)		

# Bonification en fonction des axes forts des territoires

AXE :	Au choix de chaque comité**									
	ligue	75	77	78	91	92	93	94	95	
Féminisation	1*									
Hand ensemble										
sport santé (handfit)										
Sport scolaire horizon 2024 (hand à 4)										
Citoyenneté (lutte contre les violences)										
Autre : (Baby hand hpp ; beach hand, ...)										

\* Le COPIL territorial attribuera une bonification sur un projet de féminisation (20 points)

\*\* Les comités pourront choisir un axe fort pour accompagner particulièrement les actions de leur territoire (5 points de bonification)

Le montant et le nombre de bonification sera à déterminer en fonction de l'enveloppe et du nombre de projet déposé.



# Une simulation avec un budget 235 000 €

## CHIFFRES 2021

95 clubs 2021		242 984 €	142 500 € seuil de base
31	1000 à 1700 €	45 901	46 500
25	1700 à 2300 €	51 331	37 500
22	2300 à 3500 €	61 785	33 000
17	3500 à 8000 €	83 967	25 500

100 484 € de bonification / 200 => 502 € euros la bonification

## Simulation 2022

Proposition pour 90 clubs 2022		Pour une enveloppe de 245 000	
90 clubs	1500	= 135 000 euros + 110 000 de bonification	
140 bonifications	500	= 70 000 euros qualité de projet	
20 bonifications handicap	500	= 10 000 euros	
20 bonifications féminines	500	= 10 000 euros	
40 (5x8) bonifications pour les comités	500	= 20 000 euros	



# Fiche identité du club

(Remplie par la ligue, validée par les comités et clubs ? )

## PARTIE 1 : LA STRUCTURE.

- Nom de la Structure :
- Nombre d'habitants :
- QPV oui/ non
- ZRR oui/non
- Club Omnisport : oui/non

Budget de la structure :

1. Subvention municipale : % du montant du budget total de la section handball
2. Paiement des créneaux d'entraînement :
3. Coût cotisation en moyenne

PV Dernière Assemblée Générale : oui non

Statuts de la structure : oui non

Projet Associatif : oui /non

## Les licenciés :

Nombre de Licencié compétitive :

Taux pénétration :

Taux de renouvellement :

Evolution du nombre de licenciés sur les 5 dernières années

Masculin : Total (+16 ans / U18 / U15 / U13 / U11 / U9 / U7 / U5).

Féminin : Total (+16 ans / U18 / U15 / U13 / U11 / U9 / U7 / U5).

## Les pratiques :

Offres de pratiques : (si oui, et si c'est possible, indiquer le nombre de licencié M/F).

Nombre de licence événementielle :

Baby /Hbpp : Hand à 4 scolaire:

Handfit : Handadapté :

Handfauteuil : Beach Handball :

En rapport avec le nbre de licence total de la ligue :

Nombre de licencié ou de pratiquant non compétitif :

## Emplois

Salariés : (si oui, indiquer le nombre).

Apprentis : (si oui, indiquer le nombre).

Services civiques : (si oui, indiquer le nombre).

## PARTIE 2 : PARTICIPATION À LA VIE FÉDÉRALE

Nombre de dirigeants (es) dans le conseil d'administration comité ligue fédé

Nombre de dirigeants :

Nombre d'adhérents non-formés : Entraîneurs (es) / arbitres

Nombre d'adhérents formés : Entraîneurs / Arbitrages /

Officiels/ dirigeants (es)

Nombre d'adhérents en formation : Entraîneurs / Arbitrage / Officiels.

Honorabilité des encadrants. 100 %

Nombre d'adhérents ayant participé à une détection :

Joueurs / Arbitres

Les moments forts du club (tournoi, stage, festival, évènement...)

# La grille de lecture

La grille de lecture doit être un outil d'aide à l'écriture du projet pour le club et une facilitation pour le copil pour instruire les projets .

- Voir ANS grille aide présentation projet + l'outil d'aide à l'écriture du budget .

The screenshot shows a PDF document titled "GRILLE D'AIDE À LA PRÉSENTATION DU PROJET". The document is displayed in a window with a toolbar at the top. A yellow highlighted box contains the following text: "Une fois cette fiche complétée, elle sera à envoyer aux référents développement de votre territoire en fonction de la thématique et jointe à votre demande de subvention lors du dépôt sur le compte asso." At the bottom of the page, there are two blue boxes labeled "STRUCTURE" and "D'AFFILIATION".

The screenshot shows an Excel spreadsheet titled "Copie de Aide budget prévisionnel et bilan financier FFHB - Lecture seule - Excel". The spreadsheet is divided into two main sections: "DEPENSES / CHARGES" and "RECETTES / PRODUITS". Each section has columns for "Prévision", "Réalisation", and "%". The "DEPENSES / CHARGES" section lists various expenses such as "Achat matériels sportifs/pédagogiques", "Achat matériels premières buvette", "Achat matériel d'entretien / réparations", "Achat tenues", "Location salles, locaux, stade", "Location matériel", "Hébergement", "Restauration et frais de réception", "Déplacements / Frais kilométriques", "Inscription formations encadrants, dirigeants", "Inscription formations autres", "Communication", "Impressions / Documentation", and "Cotisations / adhésions (dont part assurance des titres vendus pour le projet)". The "RECETTES / PRODUITS" section lists various income sources such as "Cotisations / Licences, dont part assurances (si spécifiques au projet)", "Recettes liées au projet (participations familles, inscriptions...)", "Sponsoring / lié au projet", "Don - mécénat / lié au projet", "Buvette et restauration", "Vente de produits dérivés", "Subventions région(s) (dédiées pour l'action)", "Subventions département(s) (dédiées pour l'action)", "Subventions Commune(EPC) (dédiées pour l'action)", "Subvention ANS/PSF", "Subvention Emploi", "Organismes sociaux (CAF, etc.)", and "Fonds européens".



# ANS PSF 2022 = 407 207€

- 407 207 € (+ reliquat pass sport )
  - 15 % PPF => non éligible

## Quelques règles de répartition :

- 407 207 €
  - 60% = 244 324€ pour les clubs
  - 40% = 162 883€ pour le territoire

34% de l'enveloppe totale au minima doit être orienté vers le public féminin comme la saison dernière.

La demande de l'ANS est de favoriser le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap

Récupérer les comptes rendus des actions financées en N-1, **via le Compte Asso** :

Si dépôt d'un renouvellement  
d'un même projet



En même temps que la nouvelle demande. Au moins un bilan à date si le projet n'est pas complètement terminé

Si dépôt d'un nouveau projet  
En fonction de votre politique



Un bilan à date de l'année N-1 en même temps que la nouvelle demande



Dès la fin de la réalisation et au plus tard le 30 juin 2022

Si pas de nouveau dépôt



Dès la fin de la réalisation du projet et au plus tard le 30 juin 2022

Procéder à l'analyse et l'évaluation de l'impact de ces actions en utilisant les indicateurs définis dans la note d'orientations.

Remplir les appréciations de l'instructeur pour chaque projet dans Osiris et inscrire le montant de reversement le cas échéant pour le **15 octobre 2022**.





# AXES des clubs

## Développement des handballs de demain

- Baby hand
- Hand à 4 (tps scolaire et péri-scolaire, Héritage 2024)
- Beach hand
- Handfit
- Hand ensemble

## Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté

- Favoriser la prise de responsabilité
- Lutter contre les comportements déviants
- Actions sportives inclusives en direction des personnes éloignées de la pratique comme celles des résidant en QPV en détention, SDF, femmes isolées
- Actions éco-citoyennes

## Féminisation

- Favoriser la pratique féminine
- Favoriser l'implication des femmes dans la vie du club



# Axe des territoires

## Développement des handballs de demain

- Hand ensemble
- BABY
- HAND à 4 tps scolaire et péri-scolaire .
- Beach hand
- Handfit

## Formation des dirigeant(e)s et encadrant(e)s

- Former des encadrants aux pratiques
- Parcours de formation des dirigeants

## Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté

## Féminisation

- Favoriser la pratique féminin
- Favoriser l'implication des femmes dans la vie du club



# Échéancier

Du 4 avril au  
22 mai 2022

- **CAMPAGNE 2022  
DÉPÔT DES  
PROJETS**

Du 23 mai au  
8 juin 2022

- **COFIL  
TERRITORIAUX**